

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

Délibération
n° 2018.09.302

Société publique
locale "Grand
Angoulême Mobilité
Aménagement" (SPL
GAMA) : compte
rendu annuel des
administrateurs -
Année 2017

LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 septembre 2018**

Secrétaire de séance : Monique CHIRON

Membres présents :

Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Mireille BROSSIER, Jean-Christophe THIAN

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Zahra SEMANE, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Joël GUITTON à François ELIE, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU

Suppléant(s) :

Michel GERMANEAU par Mireille BROSSIER, Thierry MOTEAU par Jean-Christophe THIAN

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Véronique ARLOT, Bernard CONTAMINE, Catherine DEBOEVERE, Jeanne FILLOUX, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Eric SAVIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2018

**DELIBERATION
N° 2018.09.302**

MOBILITES

Rapporteur : Madame DE MAILLARD

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE "GRAND ANGOULEME MOBILITE AMENAGEMENT" (SPL GAMA) : COMPTE RENDU ANNUEL DES ADMINISTRATEURS - ANNEE 2017

GrandAngoulême, compétent en matière d'aménagement de l'espace communautaire, a défini dans le cadre d'une réflexion sur l'organisation des transports de son territoire, les orientations stratégiques à mettre en oeuvre pour faire évoluer, restructurer et redynamiser son réseau de transport public.

Afin d'assurer le portage de ces futures opérations et actions d'aménagement induites par l'ensemble des projets de mobilité et d'aménagement portés par la communauté tout en garantissant la maîtrise publique des opérations avec une gouvernance resserrée, GrandAngoulême a décidé en 2013 de lancer une réflexion sur la création d'un outil opérationnel dédié et adapté à la mise en oeuvre de ses projets : une société publique locale d'aménagement dénommée « Grand Angoulême Mobilité Aménagement » (GAMA).

Afin d'avoir un champ d'intervention plus large que celui de l'aménagement et de pouvoir proposer aux actionnaires des missions plus complètes dans différents types d'opération (réalisation d'opération de construction, exploitation de services publics industriels ou commerciaux, ou toutes autres activités d'intérêt général), la SPLA GAMA a entrepris sa transformation en Société Publique Locale (SPL) régie par l'article L. 1531-1 du code général des collectivités territoriales, ainsi que par les dispositions du titre II du livre 5 de la première partie du même code, par les dispositions du livre II du code de commerce sous réserve de celles de son article L. 225-1. Cette transformation a été effective dans le courant de l'année 2017. Aussi, le présent rapport concerne l'activité de la société en tant que SPLA puis SPL.

Pour rappel, une SPL ou SPLA ne peut intervenir qu'au bénéfice de ses actionnaires publics, dans le cadre de leurs compétences, et sur leurs seuls territoires. La maîtrise politique est renforcée et l'actionnariat public exclusif, ce qui permet une meilleure prise en compte des enjeux communs et une forte souplesse et réactivité pour la mise en oeuvre des projets. En effet, les règles de gestion applicables sont celles des Sociétés Anonymes et la contractualisation est sans procédure. Néanmoins, le contrôle effectué par les collectivités ou groupements de collectivités actionnaires doit être identique à celui exercé vis-à-vis de leurs propres services ; on parle de « contrôle analogue ».

En synthèse, les éléments marquants suivants :

1. VIE SOCIALE DE LA SOCIETE

Le 6 avril 2017, M. Jean-Philippe Pousset est devenu PDG de GAMA, M. Bertrand Magnanon a été nommé vice-président en charge du développement et de la prospective commerciale.

En 2017, plusieurs collectivités ou groupement de collectivités ont fait leur entrée effective au capital de GAMA : les communes de Saint-Saturnin, Rouillet-St-Estèphe, La Couronne Puymoyen et Touvre et le SIVU « structures d'accueil pour personnes âgées » de Nersac. Il n'y a pas eu d'augmentation de capital, GrandAngoulême ayant, à chaque fois, cédé des actions.

Changement de statut :

Dans la même volonté de pérennisation de la société, la transformation de SPLA en SPL avait été engagée en 2016, ouvrant ainsi son champ d'activité. Elle a été effective en 2017 après approbation de l'ensemble des assemblées délibérantes des collectivités (ou groupement de collectivités) actionnaires et le passage en assemblée générale. Par la même occasion, un toilettage des statuts a été réalisé.

2. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2017

En 2017, ce sont :

- 4 nouveaux actionnaires
- 17 contrats nouveaux de 540 € à 224 k€
- 6 collectivités (ou groupement de collectivités) qui ont fait appel à GAMA pour la 1ère fois.

Le détail de l'ensemble des contrats de GAMA en portefeuille au 31/12/2017 est joint en annexe 1. Le montant total des contrats en cours en portefeuille de GAMA au 31/12/2017 était de 4 622k€ HT dont 2 177k€ HT restant à réaliser.

En 2017, le BHNS a représenté 52 % du plan de charge de GAMA, (+1% par rapport à 2016). C'est cependant sur la part des contrats « non historiques » que l'évolution est la plus sensible : ils représentent 35% du plan de charge pour 18 % en 2016. Les espaces publics de la gare, le pôle d'échanges multimodal d'Angoulême et la réorganisation du réseau ne représentent plus que 15% du plan de charge contre plus de 30% en 2016.

GrandAngoulême a signé en 2017 avec GAMA un accord cadre pour des missions de maîtrise d'œuvre, d'études de faisabilité et de pilotage d'opération pour les études et la mise en œuvre de projets d'infrastructure et d'aménagement des espaces publics. Cet accord cadre, comme ceux signés avec les autres actionnaires renforce le lien entre GrandAngoulême et GAMA, et permet une plus grande souplesse et réactivité pour la réalisation des projets.

3. LES COMPTES DE L'EXERCICE 2017

Chiffre d'affaire/ Produits :

Les produits ont augmenté en 2017 (+22,55%) conformément au prévisionnel présenté au conseil d'administration. Cependant, certains projets ont connu des variations dans leur planification (cf § 4.2 point sur les contrats en cours) ou dans le calcul de l'avancement (BHNS). Le PEM MOD, suite à la résiliation (révision favorable : +37 k€) et la relance sur la réorganisation du réseau ont compensé des démarrages de nouvelles opérations un peu plus lents que prévus.

En 2016, les 4 contrats « historiques » sur la mobilité (hors ilots gare terminés depuis 2015) représentaient 95 % de l'activité de la société. En 2017, leur part est de 85%.

Charges d'exploitation :

Les charges ont été moins importantes qu'au prévisionnel 2017 avec 21 k€ de dépenses en moins sur les charges externes et autres achats (52 k€ de moins qu'en 2016), et 36 k€ sur les salaires et charges sociales (décalage sur recrutement et absences non compensées) mais sont en augmentation de 65k€ par rapport à 2016 (recrutements de fin 2016 comptés sur une année pleine en 2017). Elles n'ont globalement augmenté que de 1% par rapport à 2016.

Les principales charges d'exploitation de GAMA restent sa masse salariale (516 k€ en hausse de 14,4% par rapport à 2016 et 77,6 % des charges d'exploitation). La sous-traitance représente 3,1% de ces charges (comparé à 2,3% valeur corrigée de 2016 hors régularisation 2015). Ce pourcentage confirme le peu de recours à la sous-traitance de GAMA.

Ces éléments permettent de dégager un résultat courant de 74 483 €.

Par ailleurs, 21k€ de produits exceptionnels ont été constatés essentiellement avec des régularisations suite à la vérification des comptes de mandats ayant entraîné des ajustements des comptes de mandats et de soldes fournisseurs (dépenses payées par erreur sur le compte de GAMA).

Ainsi, le bénéfice de GAMA sur 2017 est donc de 96 208€.

Conformément à l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 19 septembre 2018,

Je vous propose :

D'APPROUVER le rapport annuel 2017 de la SPL GAMA présenté par les administrateurs de GrandAngoulême au sein de cette société.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 04 octobre 2018	<u>Affiché le :</u> 05 octobre 2018



Grand Angoulême • Mobilité • Aménagement

**Contrôle analogue
SPL GAMA**

RAPPORT ANNUEL 2017 SPL GAMA

**AUX ORGANES DELIBERANTS
DES COLLECTIVITES ACTIONNAIRES**

RÉVISION

Indice ou version	Date	Statut
A	18/04/2018	Création

RELECTURE INTERNE

Rédigé	Vérifié	Validé
SD		

Table des matières

1. PRÉAMBULE	4
2. VIE SOCIALE DE LA SOCIETE	5
2.1 ENTREE DE NOUVEAUX ACTIONNAIRES	5
2.2 CHANGEMENT DE STATUT.....	6
2.3 MODIFICATION DES CONTRATS/ APPROBATION DE NOUVEAUX CONTRATS.....	6
3. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2017	7
3.1 PLAN DE CHARGE DE LA SOCIETE.....	7
3.2 POINTS SUR L'ACTIVITE DES CONTRATS EN COURS EN 2017 ET PERSPECTIVES 2018	7
4. LES ELEMENTS FINANCIERS.....	12
4.1 LE VOLUME DES ACTIVITES TRAITEES	12
4.2 LES COMPTES 2017.....	12
5. PERSPECTIVES-ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	13
5.1 PLAN DE CHARGE DE LA SOCIETE.....	13
5.2 PREVISIONS 2018	13
5.3 PERSPECTIVES	14

1. PRÉAMBULE

GrandAngoulême, compétent en matière d'aménagement de l'espace communautaire, a défini dans le cadre d'une réflexion sur l'organisation des transports de son territoire, les orientations stratégiques à mettre en œuvre pour faire évoluer, restructurer et redynamiser son réseau de transport public.

Afin d'assurer le portage de ces futures opérations et actions d'aménagement induites par l'ensemble des projets de mobilité et d'aménagement portés par la communauté tout en garantissant la maîtrise publique des opérations avec une gouvernance resserrée, GrandAngoulême a décidé en 2013 de lancer une réflexion sur la création d'un outil opérationnel dédié et adapté à la mise en œuvre de ses projets : une société publique locale d'aménagement dénommée « Grand Angoulême Mobilité Aménagement ».

Pour ce faire, selon les dispositions de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant « Engagement national pour le logement » qui a donné naissance aux Sociétés Publiques Locales dans le secteur de l'Aménagement (SPLA), codifiées à l'article L.327-1 du code de l'urbanisme, ces sociétés anonymes sont entièrement détenues par au moins deux collectivités locales (ou leurs groupements).

Afin d'avoir un champ d'intervention plus large que celui de l'aménagement et de pouvoir proposer aux actionnaires des missions plus complètes dans différents types d'opération (réalisation d'opération de construction, exploitation de services publics industriels ou commerciaux, ou toutes autres activités d'intérêt général), la SPLA GAMA a entrepris sa transformation en Société Publique Locale (SPL) régie par l'article L. 1531-1 du code général des collectivités territoriales, ainsi que par les dispositions du titre II du livre 5 de la première partie du même code, par les dispositions du livre II du code de commerce sous réserve de celles de son article L. 225-1. Cette transformation a été effective dans le courant de l'année 2017. Aussi, le présent rapport concerne l'activité de la société en tant que SPLA puis SPL.

SPL ou SPLA, elle ne peut intervenir qu'au bénéfice de ses actionnaires publics, dans le cadre de leurs compétences, et sur leurs seuls territoires.

Dans le cadre d'une SPLA ou d'une SPL, la maîtrise politique est renforcée et l'actionnariat public exclusif, ce qui permet une meilleure prise en compte des enjeux communs et une forte souplesse et réactivité pour la mise en œuvre des projets. En effet, les règles de gestion applicables sont celles des Sociétés Anonymes et la contractualisation est sans procédure. Néanmoins, le contrôle effectué par les collectivités ou groupements de collectivités actionnaires doit être identique à celui exercé vis-à-vis de leurs propres services ; on parle de « contrôle analogue ».

Le présent rapport annuel concerne l'année 2017 de la SPLA (puis SPL) GAMA.

2. VIE SOCIALE DE LA SOCIETE

Au 01/01/2017, le capital et le conseil d'administration, à savoir 18 membres, étaient répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital détenu	% du capital	Nombre d'administrateurs
Grand Angoulême	910	910 000 €	91,00%	10
Angoulême	25	25 000 €	2,50%	2
Gond-Pontouvre	10	10 000 €	1,00%	1
Isle d'Espagnac	10	10 000 €	1,00%	1
La Couronne	15	15 000 €	1,50%	1
Ruelle sur Touvre	10	10 000 €	1,00%	1
Soyaux	20	20 000 €	2,00%	2
Total	1 000	1 000 000 €	100%	18

Le prix de l'action était de 1000€/u.

En 2017, l'Assemblée Générale s'est réunie deux fois : le 07 septembre pour l'Assemblée Générale qui a approuvé les comptes de l'exercice 2016 et le 15 mars dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire pour la transformation de la société en SPL et un « toilettage » des statuts avec notamment une mise à jour du mode de calcul des représentations des actionnaires. Ainsi, une assemblée spéciale a été créée pour représenter les collectivités ou groupements de collectivités n'ayant pas d'administrateurs au sein du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration de la société s'est quant à lui réuni à trois reprises. Les conseils d'administration ont traité des propositions pour les assemblées générales, de l'entrée de nouveaux actionnaires, de changement de la gouvernance, et de l'approbation de modification de contrats en cours ou de conclusion de nouveaux contrats. Ces points sont développés dans les différents chapitres ci-après.

Le 06 avril 2017, M Jean Philippe Pousset est devenu PDG de GAMA, M Bertrand Magnanon a été nommé vice-président en charge du développement et de la prospective commerciale.

Chaque conseil a été précédé d'un Comité Stratégique et de Pilotage et d'une Assemblée Spéciale (après la création de celle-ci).

2.1 Entrée de nouveaux actionnaires

Au 1^{er} janvier 2017, GrandAngoulême s'est agrandi de 22 communes, regroupant désormais 38 communes. L'augmentation de ce périmètre a permis à GAMA de proposer ses services à un plus grand nombre. Cet agrandissement a généré un changement important dans la composition du conseil d'administration avec de nouveaux représentants et une nouvelle présidence.

Par ailleurs, afin de faciliter l'accession des collectivités à l'actionnariat de la SPL GAMA et de proposer ainsi ses services à un plus grand nombre, le prix de l'action était passé en 2016 de 5000 € à 1 000 € sans modification du montant total du capital de la société.

Ainsi, de nouvelles collectivités avait fait part de leur volonté de rentrer au capital de GAMA. Au 31 décembre 2016, la commune de Saint Saturnin avait voté l'achat d'une action (cession non réalisée à cette date), le SIVU « structures d'accueil pour personnes âgées » de Nersac, Rouillet-St-Estèphe, La Couronne en avait émis le souhait.

Cette dynamique s'est confirmée en 2017 avec l'entrée effective au capital de GAMA de 4 collectivités ou groupement de collectivités : Saint Saturnin et le SIVU « structures d'accueil pour personnes âgées » de Nersac, Rouillet-St-Estèphe, La Couronne, donc mais aussi Puymoyen, et Touvre. Il n'y a pas eu d'augmentation de capital, GrandAngoulême a, à chaque fois, cédé des actions.

Fin 2017 et début 2018, de nouvelles collectivités se sont renseignées pour entrer au capital de GAMA : Nersac, Bouëx, Saint Michel, Marsac.... Ces prises d'action pourraient être réalisées en 2018.

Ainsi au 31 décembre 2017, le capital était réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Capital détenu	Nombre d'administrateurs au CA	Nombre de représentants en AS	
GrandAngoulême	906	90,60%	906 000 €	16		
Angoulême	25	2,50%	25 000 €	2	1	
Gond-Pontouvre	10	1,00%	10 000 €		1	
Isle d'Espagnac	10	1,00%	10 000 €		1	
La Couronne	15	1,50%	15 000 €		1	
Puymoyen	1	0,10%	1 000 €		1	
Ruelle sur Touvre	10	1,00%	10 000 €		1	
Saint-Saturnin	1	0,10%	1 000 €		1	
SIVU EHPAD N/RSE/LC	1	0,10%	1 000 €		1	
Soyaux	20	2,00%	20 000 €		1	
Touvre	1	0,10%	1 000 €		1	
TOTAL	1000	100%	1 000 000 €		18	10

2.2 Changement de statut

Dans la même volonté de pérennisation de la société, la transformation de SPLA en SPL avait été engagée en 2016, ouvrant ainsi son champ d'activité. Elle a été effective en 2017 après approbation de l'ensemble des assemblées délibérantes des collectivités (ou groupement de collectivités) actionnaires et le passage en assemblée générale. Par la même occasion, un toilettage des statuts a été réalisé.

2.3 Modification des contrats/ approbation de nouveaux contrats

Lors des conseils d'administration, les avenants concernant d'une part les différents contrats de la société avec GrandAngoulême et ceux concernant d'autre part les contrats liant GAMA (agissant en tant que mandataire de GrandAngoulême) et l'assistant au maître d'ouvrage (TRANSAMO), et GAMA et le maître d'œuvre de l'opération BHNS (SCE Tetrarc) ont été également approuvés.

Par ailleurs, conformément à la politique de pérennisation de la société souhaitée par les actionnaires, GAMA a poursuivi son développement avec la signature de nouveaux contrats hors périmètre « historique » Mobilité et avec de nouvelles collectivités. Ces points seront développés dans les chapitres ci-après.

3. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2017

3.1 Plan de charge de la société

Lors de la création de la société, entre fin 2013 et sur le premier exercice 2014, seul GrandAngoulême avait confié à GAMA des contrats (au nombre de 5), autour de la mobilité. Il n'y avait pas eu de nouveaux contrats jusqu'à la fin 2015. En 2016, la Ville d'Angoulême et la ville de Gond-Pontouvre avaient confié à GAMA de nouvelles prestations pour des projets relatifs à la voirie (études de circulation et maîtrise d'œuvre).

Les projets antérieurs à 2017 ont connu peu de modifications sauf :

- pour le PEM de la Gare d'Angoulême dont le contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée confié à GAMA a été résilié avant la réalisation de la partie Ouest. Cette résiliation permettra à GAMA d'assurer la maîtrise d'œuvre de ce côté de la gare
- pour la réorganisation du réseau : le périmètre d'intervention de GAMA a été revu pour tenir compte de l'extension de l'agglomération, et des prestations prévues sous traitées ont été retirées.

La diversification de l'activité de GAMA, tant en matière de champ d'intervention que de collectivités contractantes, s'est poursuivie en 2017 avec des mandats de maîtrise d'ouvrage déléguée d'équipements publics, des concessions d'aménagement, des études nouvelles et des projets avec de nouvelles collectivités ou groupement de collectivités.

Ainsi, en 2017, ce sont :

- 4 nouveaux actionnaires
- 17 contrats nouveaux de 540 € à 224 k€
- 6 collectivités (ou groupement de collectivités) qui ont fait appel à GAMA pour la 1^{ère} fois

Le détail de l'ensemble des contrats de GAMA en portefeuille au 31/12/2017 est joint en annexe 1. Le montant total des contrats en cours en portefeuille de GAMA au 31/12/2017 était de 4 622k€ HT dont 2 177k€ HT restant à réaliser.

En 2017, le BHNS a représenté 52 % du plan de charge de GAMA, (+1% par rapport à 2016). C'est cependant sur la part des contrats « non historiques » que l'évolution est la plus sensible : ils représentent 35% du plan de charge pour 18 % en 2016. Les espaces publics de la gare, le PEM d'Angoulême et la réorganisation du réseau ne représentent plus que 15% du plan de charge contre plus de 30% en 2016.

3.2 Points sur l'activité des contrats en cours en 2017 et perspectives 2018

Marchés GRANDANGOULEME :

- **Accord cadre**

GrandAngoulême a signé en 2017 avec GAMA un accord cadre pour des missions de maîtrise d'œuvre, d'études de faisabilité et de pilotage d'opération pour les études et la mise en œuvre de projets d'infrastructure et d'aménagement des espaces publics. Cet accord cadre, comme ceux signés avec les autres actionnaires renforce le lien entre GrandAngoulême et GAMA, et permet une plus grande souplesse et réactivité pour la réalisation des projets. Il n'y a pas eu de marché subséquent signé en 2017 mais plusieurs étaient en discussion fin 2017.

- **Opération BHNS**

Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec GrandAngoulême pour la réalisation du projet TCSP BHNS (notifié le 13/11/2013) : pas d'avenant en 2017.

En 2017, l'avancée du projet pour la partie infrastructure a été de nouveau conséquente avec la fin des études et le choix des entreprises pour les travaux. Par ailleurs, GrandAngoulême a décidé de réaliser les travaux en 2 phases afin de ne pas congestionner la circulation pendant la période de fermeture du tunnel. La 1^{ère} phase avait commencé fin 2017 avec les travaux des concessionnaires et permettra une mise en service du BHNS au 1^{er} septembre 2019. La 2^{ème} phase est prévue sur 2020/2022.

En 2018, les travaux vont réellement commencer avec de nombreux fronts de travaux sur l'agglomération. La communication de proximité sera un enjeu important pendant les 18 mois de chantier. Les derniers arbitrages devront être rendus pour les aménagements prévus en phase 1 si les délais veulent être respectés. Les études et préparations de la phase 2, même si sa réalisation n'est prévue qu'à partir de 2020, devront être anticipées et démarrer dès la fin 2018.

Pour les systèmes, la billettique a connu du retard avec le refus de la recette usine en septembre (finalement approuvée avec réserves en décembre). Le SAEIV a été déployé en août 2017. Des améliorations et corrections de dysfonctionnements et quelques développements de fonctionnalités étaient encore en cours à fin 2017. Globalement, le renouvellement des systèmes devraient être terminés fin 2018, même si quelques difficultés subsistent sur la billettique.

- **PEM de la Gare d'Angoulême**

Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec GrandAngoulême pour la réalisation du pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare d'Angoulême : Résiliation du contrat par délibération du GrandAngoulême en date du 15 septembre 2017 représentant une moins-value de 78 541€ de rémunération pour GAMA.

- *PEM Est de la GARE*

Les travaux sur le PEM Est sont terminés, sauf en pied de passerelle.

En 2017, l'arrêt minute côté Est a été revu et donne satisfaction. La question de la gestion du stationnement et de son financement, sur ce côté du PEM, reste en suspens à fin 2017. Un marché subséquent de l'accord-cadre signé avec GrandAngoulême en 2017, pour une étude de faisabilité, est en cours de mise au point début 2018.

- *PEM Ouest de la GARE*

Le projet n'a pas évolué en 2017. Les plans sont au niveau AVP mais de nombreuses modifications tant techniques que règlementaires (dépôt obligatoire d'un permis d'aménager avec avis conforme ABF) nécessitent de redessiner le parvis et vont allonger les délais préalables au démarrage des travaux. La livraison de la passerelle est annoncée pour le 15 novembre 2018. Les travaux du parvis seront à peine commencés à cette date. GrandAngoulême a demandé à GAMA de réaliser la maîtrise d'œuvre du projet. Un marché subséquent de l'accord-cadre signé avec GrandAngoulême en 2017 est en cours de mise au point début 2018.

- **Les espaces publics de la GARE**

Contrat de maîtrise d'œuvre et de conduite d'opération avec GrandAngoulême pour l'aménagement des espaces publics du secteur de la gare d'Angoulême (notifié le 10/03/2014) : pas d'avenant en 2017.

En 2016, les entreprises pour la réalisation des travaux ont été retenues. A la demande du GrandAngoulême, le chantier a été arrêté courant 2017 pour s'adapter aux projets des îlots Gare en cours d'étude. La passerelle ayant été annoncée pour novembre 2018, GrandAngoulême a demandé fin 2017 à reprendre les travaux pour une livraison d'un maximum de voirie entre le boulevard du 8 mai et le parvis de l'Alpha. Les travaux de réseau sont en cours début 2018 et précèdent la reprise des travaux d'aménagement.

- **Réorganisation du Réseau**

Contrat de prestations intellectuelles avec GrandAngoulême relatif à l'étude de réorganisation du réseau de transport collectif urbain du GrandAngoulême (notifié le 10/03/2014) : pas de modification contractuelle en 2017.

Par délibération en octobre 2017, GrandAngoulême a souhaité une modification du périmètre d'intervention de GAMA, représentant une moins-value de 44 210 € de rémunération pour GAMA mais dont une partie était déjà prévue sous traitée. L'avenant correspondant a été signé début 2018.

En 2017, le diagnostic a été actualisé avec le nouveau périmètre de l'agglomération (rendu fin janvier 2018) et les réunions de travail pour la mise au point du nouveau réseau avaient débuté.

Ce contrat devrait se terminer en 2018 pour permettre à la STGA de préparer sa mise en place pour la rentrée 2019. Le réseau restructuré doit faire l'objet de nombreuses réunions de concertation et sa validation est prévue au conseil communautaire de GrandAngoulême mi 2018.

- **Zone des Montagnes/ Etude de circulation**

La demande était d'analyser la circulation et les aménagements à réaliser dans la zone des Montagnes à Champniers et en particulier rue des arêtières, pour améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation. L'analyse a été validée en 2017, les préconisations ont été présentées début 2018. Une suite est envisagée par GrandAngoulême pour la mise en œuvre des préconisations.

Marchés ANGOULÊME:

- **Rue de Basseau/ Etude préliminaire**

La première partie de cette étude relative au diagnostic a été terminée en 2017. Une 2^{ème} partie pour l'étude de scénarios a été lancée fin 2017.

- **Parvis de la Cathédrale Etude de programmation**

Dans le cadre des travaux du BHNS, il est prévu de réaménager la station Cathédrale. La Ville a souhaité que concomitamment soit étudié le réaménagement du parvis de la cathédrale. L'étude de programmation a commencé au 2^{ème} semestre 2017. Elle se finira en 2018 lorsque les hypothèses liées à la circulation des bus sur le plateau seront arrêtées (restructuration du réseau urbain et interface interurbain). Elle permettra à la Ville de donner suite au projet avec le choix du maître d'œuvre. Elle souhaite confier la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette opération à GAMA.

- **Cimetière des 3 chênes**

Une extension du cimetière est programmée par la commune. GAMA en réalise la maîtrise d'œuvre. Le bon de commande a été envoyé fin 2017 pour une livraison des travaux fin 2018.

- **Aire de stationnement d'Angoulême**

Contrat de maîtrise d'œuvre (mission partielle) avec la ville d'Angoulême pour une aire de stationnement rue de Bourguines pour un montant de 8 347,73 € HT : Dossier ajourné. Pas de reprise en 2017.

Marchés GOND-PONTOUVRE:

- ***Etude de circulation et programme Voirie***

Contrat de prestation de service par le biais d'un marché subséquent de l'accord-cadre sur les missions de maîtrise d'œuvre et d'études avec la ville de Gond-Pontouvre pour une étude de circulation et de stationnement

Gond Pontouvre a souhaité avoir une vision d'ensemble de la totalité des dispositifs à mettre en place pour résoudre ses différents problèmes de circulation (sécurité, accessibilité, environnement,...). Après le diagnostic réalisé en 2016, cette étude a été rendue en 2017 : un plan de stationnement et de circulation avec des aménagements chiffrés a été proposé à la commune. Celle-ci l'a validé et a fixé les priorités de travaux.

- ***Marchés subséquents Rue du Général Leclerc/ Rue des fours à chaux***

Dans la continuité de l'étude de circulation finalisée en 2017, 2 nouveaux marchés ont été signés et rapidement lancés en 2017 par le biais de l'accord cadre. GAMA doit réaliser les avant projets (AVP) des rues ci-dessus dans le courant de l'année 2018.

Marchés RUELLE sur TOUVRE:

- ***Cheminement piétonnier entre l'arrêt Wilson et l'Hôtel de Ville***

A travers 2 marchés subséquents de l'accord-cadre signé avec la commune en 2017, Ruelle a confié à GAMA la maîtrise d'œuvre, jusqu'à la réalisation des DCE, du cheminement piétonnier entre le nouvel arrêt de bus situé rue Wilson, et l'Hôtel de Ville. Cette prestation est terminée.

- ***Lotissement Maine Gagnaud***

Une prestation ponctuelle sur l'analyse foncière et un accompagnement sur l'aménagement de l'emprise située à Maine Gagnaud ont été réalisés par GAMA en 2017.

Marchés SAINT SATURNIN:

- ***Réaménagement de l'espace public du centre bourg/ Etude préliminaire***

Au moyen d'un marché subséquent de l'accord-cadre signé avec la commune en 2017, GAMA réalise l'étude préalable du réaménagement du centre bourg. Cette étude intervient dans la continuité d'un travail réalisé par l'ATD 16. Le rendu est prévu début 2018 et donnera lieu à une programmation de travaux sur les années à venir.

- ***Lotissement les Grandes Vignes/ Concession d'aménagement***

Cette concession est la 1^{ère} du genre réalisée par GAMA. Elle intervient à la demande de la commune après plusieurs études infructueuses. GAMA a redéfini le projet, le cadre juridique et son phasage : il prévoit dans un 1^{er} temps la construction d'une trentaine de lots. Fin 2017, après de longs échanges avec le service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP), le permis d'aménager était déposé. Il a été accepté début 2018. Les acquisitions sont en cours et les travaux devraient débuter mi 2018 après consultation des entreprises.

Marché L'ISLE-d'ESPAGNAC:

- ***Création d'un Groupe scolaire et Réaménagement du Centre-ville***

La commune de l'Isle-d'Espagnac a confié en 2017 à GAMA la maîtrise d'ouvrage déléguée pour regrouper une école maternelle et une école élémentaire à côté de la mairie et réaménager le centre-ville. Cette opération a préalablement fait l'objet d'une étude de faisabilité de l'ATD 16. A fin 2017, les maîtrises d'œuvre des projets de réaménagement et du groupe scolaire (prévu en équivalent BEPOS) étaient retenues, et les études étaient bien avancées. Les travaux de l'école élémentaire devraient commencer à l'été 2018 pour une livraison à la rentrée 2019. La réalisation de la maternelle est prévue pour la rentrée 2020. Les aménagements des espaces extérieurs seront partiellement réalisés.

Marché SIVU structure d'accueil de personnes âgées LA COURONNE NERSAC ROULLET SAINT ESTEPHE:

- ***Regroupement de l'EHPAD Sur le site de La Couronne***

Le SIVU souhaitait de longue date regrouper les 3 établissements sur le site de La Couronne pour assurer la pérennité de la structure. Ce regroupement avait été étudié à plusieurs reprises mais n'avait pas pu trouver de concrétisation. GAMA a revu le projet et intégré la création de 10 lits supplémentaires. Le SIVU a confié en 2017 à GAMA la maîtrise d'ouvrage déléguée de ce projet. En 2017, le programme a été définitivement arrêté. Après le choix du maître d'œuvre début 2018, les études se poursuivront pour un démarrage des travaux en 2019. Les différents financements seront finalisés en 2018.

Marché TOUVRE:

- ***Réaménagement de la rue des Gauchons***

GAMA réalise pour le compte de la commune la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la rue des Gauchons avec au préalable la recherche de solutions alternatives pour la récupération des eaux de pluie. La consultation des entreprises aura lieu au cours du 1^{er} semestre 2018.

Marché PUYMOYEN:

- ***Chemin des Petits champs/ Maîtrise d'œuvre***

Au moyen d'un marché subséquent de l'accord-cadre signé avec la commune début 2018, GAMA réalise la maîtrise d'œuvre du chemin des petits champs. Le projet doit être arrêté au cours du 1^{er} semestre pour permettre une réalisation des travaux en 2018.

- ***Autres perspectives***

Grâce à la conclusion de nombreux accords-cadres, GAMA peut intervenir rapidement et facilement pour les collectivités. Ainsi, courant 2018, nombreux sont les marchés subséquents envisagés. Ils devraient se finaliser en 2018 pour assurer le complément d'activité prévu en 2018 et une partie des besoins de 2019.

4. LES ELEMENTS FINANCIERS

4.1 Le volume des activités traitées

Il s'agit du montant cumulé des dépenses comptabilisées sur toutes les opérations en mandat suivies par la société à fin 2017.

Appelé Chiffre d'Opérations (C.O.), il est un indicateur important du niveau d'activité de la société, dont l'essentiel est centré sur la conduite et le suivi de projets initiés par les collectivités locales actionnaires de la société.

Le montant indiqué est le montant cumulé des dépenses depuis le début de chaque opération, à fin 2017. Il est difficile de le comparer au montant à fin 2016 car les comptes de mandat ont fait l'objet d'une vérification complète à fin 2017 et ont connu plusieurs régularisations.

<i>Intitulés opération</i>	Montant TTC
Mandat BHNS	10 506 400,51 €
Mandat PEM	5 056 958,79 €
Mandat Groupe scolaire/ CV L'Isle-d'Espagnac	144 472,55 €
Mandat SIVU EHPAD LC/N/RSE	00,00 €
Concession d'Aménagement Les Grandes Vignes à Saint Saturnin	4 166,01 €
TOTAL	15 711 997,86 €

Les principales dépenses de l'année 2017 sur les mandats et concessions proviennent du mandat sur le BHNS avec 3 550 k€. Au global, c'est près de 3 750 k€ de dépenses comptabilisées sur les mandats et concessions en 2017.

4.2 Les comptes 2017

Pour rappel, 2016 avait fait apparaître un déficit de 288 864 € qui s'expliquait par :

- une modification de la méthode d'évaluation de l'activité, qui avait généré une correction sur le chiffre d'affaire, en baisse de 263k€, inscrite en charges exceptionnelles en 2016
- des charges supplémentaires sur l'année 2016 en majeure partie due à des régularisations des années antérieures pour 34 k€

Les comptes de l'exercice 2017

Chiffre d'affaire/ Produits :

Les produits ont augmenté en 2017 (+22,55%) conformément au prévisionnel présenté au conseil d'administration. Cependant, certains projets ont connu des variations dans leur planification (cf § 4.2 point sur les contrats en cours) ou dans le calcul de l'avancement (BHNS). Le PEM MOD, suite à la résiliation (révision favorable : +37 k€) et la relance sur la réorganisation du réseau ont compensé des démarrages de nouvelles opérations un peu plus lents que prévus.

En 2016, les 4 contrats « historiques » sur la mobilité (hors ilots gare terminés depuis 2015) représentaient 95 % de l'activité de la société. En 2017, leur part est de 85%.

Charges d'exploitation :

Les charges ont été moins importantes qu'au prévisionnel 2017 avec 21 k€ de dépenses en moins sur les charges externes et autres achats (52 k€ de moins qu'en 2016), et 36 k€ sur les salaires et charges sociales (décalage sur recrutement et absences non compensées) mais sont en augmentation de 65k€ par rapport à 2016 (recrutements de fin 2016 comptés sur une année pleine en 2017). Elles n'ont globalement augmenté que de 1% par rapport à 2016.

Les principales charges d'exploitation de GAMA restent sa masse salariale (516 k€ en hausse de 14,4% par rapport à 2016 et 77,6 % des charges d'exploitation). La sous-traitance représente 3,1% de ces charges (comparé à 2,3% valeur corrigée de 2016 hors régularisation 2015). Ce pourcentage confirme le peu de recours à la sous-traitance de GAMA.

Ces éléments permettent de dégager un résultat courant de 74 483 €.

Par ailleurs, 21k€ de produits exceptionnels ont été constatés essentiellement avec des régularisations suite à la vérification des comptes de mandats ayant entraîné des ajustements des comptes de mandats et de soldes fournisseurs (dépenses payées par erreur sur le compte de GAMA).

Ainsi, le bénéfice de GAMA sur 2017 est donc de 96 208€. 2016 était une année de transition avec une correction du chiffre d'affaire des années précédentes plus conforme à l'avancement des projets et la régularisation de charges antérieures. Les efforts réalisés par la société, le soutien de ses collectivités (ou groupement de collectivités)-actionnaires, « historiques » ou nouvelles, ont permis de retrouver en 2017 un résultat positif.

5. PERSPECTIVES-ORIENTATIONS STRATEGIQUES

5.1 Plan de charge de la société

Les contrats en portefeuille au début de l'année 2018 et les différents plannings prévisionnels des projets garantissent une activité pour l'année 2018 de 850 k€ environ. De nouvelles opérations sont en cours de discussion et devraient être signées- et démarrées- courant 2018, assurant un complément d'activité de 100 k€ pour un montant prévisionnel de 950k€ de chiffre d'affaire en 2018. La part des contrats signés en 2013/2014 avec GrandAngoulême (relatifs à la mobilité) est estimée à 55%.

Près de 90 % de l'activité envisagée est déjà en portefeuille pour 2018 et plus de 70% pour 2019.

Plusieurs tendances se dessinent sur les évolutions de l'activité et sa répartition :

- Une augmentation de l'activité de GAMA due :
 - à la diversification de son champ d'intervention
 - au recours de nouvelles communes ou groupement de communes à GAMA
 - à la conjoncture avec l'aboutissement de projets initiés de longue date ou lors de changements de gouvernance, et à l'approche d'échéances électorales
- Une baisse de l'importance de la part des contrats initiaux confiés par GrandAngoulême à GAMA qui va naturellement s'accroître dans les années à venir
- Une multiplication du nombre de contrats et de projets, de taille plus petite que les contrats précédents avec de grandes variétés

5.2 Prévisions 2018

Le compte prévisionnel 2018 prend en compte, côté produits, les opérations en portefeuille, et en partie, celles en cours de finalisation. Les nouvelles demandes se cumulent avec les contrats déjà en cours et permettent d'envisager un montant prévisionnel de 950k€ de produits en 2018. Pour les charges, le poste « autres achats et charges » est revu à la hausse : l'augmentation est notamment due à une prévision de recours à la sous-traitance plus importante, des compléments d'équipements avec l'arrivée de nouveaux collaborateurs et le renouvellement ou l'acquisition de nouveaux logiciels. Les charges salariales

augmentent avec un effectif à 10 personnes sur une année pleine pour s'adapter à l'accroissement de l'activité.

Ces éléments permettent d'envisager pour GAMA un résultat positif de l'ordre de 24 k€.

5.3 Perspectives

Les évolutions de GAMA ces dernières années ont permis à la société, d'une part de proposer de nouvelles prestations et d'augmenter le nombre de ses actionnaires et donc de collectivités avec lesquelles elle peut travailler, mais d'autre part de compenser l'allongement des délais et la fin des contrats « historiques ». Ainsi, des contrats de nature et de montant variés ont été conclus en 2017 avec GrandAngoulême bien sûr mais aussi avec Angoulême, Gond-Pontouvre, Saint Saturnin, Ruelle, l'Isle d'Espagnac, le SIVU pour l'EHPAD de La Couronne/Nersac/ Roullet-Saint-Estèphe, et Touvre dans les domaines reconnus de la société, avec des missions de bureau d'étude, mais également dans la concession d'aménagement, ou la maîtrise d'ouvrage déléguée de constructions de type école ou EHPAD, confirmant l'élargissement des collectivités faisant appel à GAMA et ses champs d'intervention.

Si l'année 2018 devrait attendre une activité record, GAMA devra néanmoins dans les années à venir adapter ses charges (en particulier sa masse salariale) aux potentielles variations conjoncturelles d'activité. Les différentes initiatives (élargissement de ses compétences et de son périmètre) doivent également être poursuivies et la confiance des collectivités maintenue pour permettre la pérennisation de GAMA et du service « in house » proposé aux collectivités.



Collectivité	Objet	date	Volume traité (k€ HT)	total CA	2016 et avant	2017	2018	2019	2020	2021	2022 et après	TOTAL
Projets												
Grand Angoulême			68247,00	3886,64	1680,67	637,97	675,10	402,63	241,82	185,15	161,46	3984,79
Maitrise d'Œuvre et faisabilité	Accord cadre	2017										
	BHNS											
MOD	Contrat initial modifié 2015	2013	57490,00	2903,24	1134,40	435,14	443,40	359,41	184,28	185,15	161,46	2903,24
MOD	Mandat BHNS Avenant Place de l'ancienne gare Etude de faisabilité	2017		9,11		9,11						9,11
	BHNS/ Projets connexes ou induits											
	Reorganisation du réseau											
Prestation intellectuelle	Contrat initial modifié 2015	2013		180,00	51,20	27,03	101,77					180,00
Prestation intellectuelle	Réorganisation du réseau/ Etude Avenant 3	2017		-44,21		4,44	-48,65					-44,21
	PEM											
MOD	Contrat initial	2013	6016,00	374,27	249,73	51,30	51,57	50,24	8,88			411,71
MOD	PEM Avenant 2	2016		98,75	98,75							98,75
MOD	PEM Décision de résiliation	2017	-1394,00	-78,54		32,15	-51,57	-50,24	-8,88			-78,54
	EP Gare											
Maitrise d'œuvre	Contrat initial Modifié avenant 2 2016	2013	2922,00	364,22	146,59	74,35	42,52	43,22	57,54			364,22
	Autres marchés Services Techniques			0,00								0,00
Prestation intellectuelle	Zone des Montagnes/ Etude de circulation	2017		18,35		4,45	13,90					18,35



Collectivité	Objet	date	Volume traité (k€ HT)	total CA	2016 et avant	2017	2018	2019	2020	2021	2022 et après	TOTAL
Projets												
Puymoyen			290,00	24,92	0,00	0,00	10,00	14,92	0,00	0,00	0,00	24,92
Maitrise d'œuvre	Maitrise d'œuvre / Accord cadre	2017										
Maitrise d'œuvre	Aménagement du chemin des petits champs	2017	290,00	24,92			10,00	14,92				24,92
												0,00
Touvre			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Maitrise d'Œuvre	Aménagement de la route des Gauchons Consultation entreprise et suivi des travaux	2017	42,50	4,09			4,09		0,00			4,09
												0,00

validé et signé

Soldé